

100 EURO  
50 EURO  
50 EURO

## Je consomme malin



### Économies faciles

## Je décide de (presque) tout partager

AUJOURD'HUI, LES ACTIVITÉS PARTAGÉES SE MULTIPLIENT. PETIT TOUR D'HORIZON DES TENDANCES PHARES.

#### La colocation de vacances

**Le principe :** Partager une location entre vacanciers.

**Les avantages :** Une villa de rêve accessible aux petits budgets, on fait de nouvelles rencontres, on peut même échanger des services sur place (les uns gardent les enfants pendant que les autres font les courses). Et pour ceux qui auraient une appréhension à partir avec des inconnus, pas de panique, vous pouvez vous rencontrer avant.

**Comment :** En créant un projet de colocation ou en rejoignant un déjà en cours sur les sites Internet comme [www.colocationdevacances.com](http://www.colocationdevacances.com) ou [www.websideholidays.fr](http://www.websideholidays.fr).

**Prix :** La location est divisée par le nombre de colocataires. Par exemple, on trouve facilement une maison de 220 m<sup>2</sup> avec piscine dans les Landes à 109 € par personne la semaine !

**Notre avis :** Idéal pour les familles monoparentales car les enfants se font des amis et les parents aussi.

#### Le covoiturage dynamique

**Le principe :** On partage la même voiture pour faire la route ensemble. Et, grâce à la géolocalisation en temps réel, cela peut même se faire à la dernière minute.

**Les avantages :** C'est convivial, écologique et vous réduisez votre budget auto.

**Comment :** En créant un compte sur [www.covivo.eu](http://www.covivo.eu) et en s'équipant d'un smartphone 3G pour télécharger l'application covisoft. Un concept à découvrir aussi sur [www.covoiturage.fr](http://www.covoiturage.fr),

[www.larouveverte.com](http://www.larouveverte.com) ou encore, [www.easycovoiturage.com](http://www.easycovoiturage.com).

**Prix :** Les tarifs sont annoncés sur le site en fonction d'un barème qui prend en compte le nombre de kilomètres ainsi que le coût éventuel de frais d'auto-routage. Les transactions s'effectuent en ligne grâce à un porte-monnaie virtuel.

**Notre avis :** Une vraie bonne idée pour se déplacer même à la dernière minute. Le concept n'attend plus que la démocratisation des smartphones pour se développer.

#### Le coworking

**Le principe :** Des sociétés ou des travailleurs indépendants partagent la location de locaux, soit en open space, soit dans des bureaux individuels.

**Les avantages :** Vous ne travaillez plus seul dans votre coin, des synergies peuvent se créer avec vos nouveaux collègues et vous avez les moyens de vous payer, en plus de votre bureau, une salle de réunion ainsi qu'un coin café partagés.

**Comment :** En postant ou en répondant à une annonce sur [www.bureauxapartager.com](http://www.bureauxapartager.com) ou [www.cobureau.com](http://www.cobureau.com). Vous pouvez aussi lancer votre projet ou suivre ceux en cours sur [www.coworkinginitiatives.com](http://www.coworkinginitiatives.com)

**Prix :** Dans les grandes villes, entre 250 et 450 € par mois le poste en open space, charges et Internet compris.

**Notre avis :** On peut choisir ses collègues de bureau...

## La question de la semaine



Maître Roland Perez, avocat, vous répond

### “Puis-je changer de prénom ?”

Si votre prénom est vraiment ridicule ou importable en l'associant à votre nom de famille, cela peut être un juste motif pour en changer. En revanche, ce n'est pas parce qu'il ne vous plaît pas qu'il vous sera possible de le faire aussi facilement. Ainsi, il vous faudra démontrer les raisons valables. Pour cela, vous devez saisir le juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance du lieu de votre domicile (ce qui est le plus pratique). Attention, l'opération ne sera pas sans frais (cela coûte entre 1500 et 2500 €), car il vous faudra recourir à l'assistance d'un avocat. Il se peut aussi que vous souhaitiez tout simplement franciser votre prénom à la suite de l'obtention de la nationalité française ou de l'obtention d'une carte de séjour de longue durée sur le territoire français. Tout cela peut constituer un juste motif mais seul votre avocat pourra vous dire si vous avez de réelles chances d'obtenir ce changement de prénom en considération des vraies raisons qui justifient votre demande. Sachez toutefois que la procédure de changement de prénom est beaucoup plus facile que celle de changement de nom.

RETROUVEZ ROLAND PEREZ LE JEUDI À 12 H 50 ET LE SAMEDI À 7 H 20 SUR **Europe 1**

## LE COUP DE CŒUR DE LA RÉDAC

### Les bons comptes

Gratuite, l'application Macoloc pour iPhone permet d'enregistrer les dépenses de chaque colocataire en fonction des domaines (courses, loyer, équipements...), de récapituler les dettes de chacun. Une bonne idée pour vivre sereinement sa colocation, en évitant les prises de bec sur des questions matérielles.

